Labels patrimoine

Labels patrimoine

unesco : 3 labels unesco dans les p.o

♦ Patrimoine bâti

Citadelle de Mont-Louis

Ce label obtenu par le réseau des sites Vauban en 2008 est l'un des plus prestigieux des labels patrimoniaux.

Les critères de sélection du label :

Pour figurer sur la Liste du patrimoine mondial, les sites doivent avoir une valeur universelle exceptionnelle et satisfaire à au moins un des dix critères de sélection.

Ces critères sont expliqués dans les orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine Mondial qui est, avec le texte de la Convention, le principal outil de travail pour tout ce qui concerne le patrimoine mondial. Les critères sont régulièrement révisés par le Comité pour rester en phase avec l'évolution du concept même de patrimoine mondial.

Jusqu'à la fin de 2004, les sites du patrimoine mondial étaient sélectionnés sur la base de six critères culturels et quatre critères naturels. Avec l'adoption de la version révisée des Orientations, il n'existe plus qu'un ensemble unique de dix critères.

Plus d'informations sur les sites Vauban

Correspondante patrimoine mondial Drac Occitanie : Jacky ESTIMBRE - Chargée de mission régionale pour le patrimoine mondial - mail : jackie.estimbre@culture.gouv.fr

♦ Patrimoine immatériel

fetes ours

Fêtes de l'Ours dans les P.O

Fêtes de l'ours Andorre et Pyrénées

Depuis 2022, les fêtes de l'ours andorrannes et pyrénéennes sont inscrites au Patrimoine Mondial de l'UNESCO dans le domaine du patrimoine culturel immatériel à sauvegarder. Cette inscription concerne plus particulièrement 3 villages les Pyrénées-Orientales les communes de Saint-Laurent-de-Cerdans, Prats-de-Mollo La Preste et Arles-sur-Tech et la haute vallée d'Andorre (Encamp).

♦ Patrimoine naturel

Hêtraie de la Massane

Forêt de la Massane Argelès-sur-Mer

La forêt de la Massane est inscrite dans les catégories de sauvegarde naturelle du patrimoine mondial de l'unesco. Elle fait partie des forêts primaire et anciennes de hêtre des Carpates et d'autres régions d'Europe. Elle dépend de la commune d'Argelès-sur-Mer et s'étend sur plus de 239 ha.

Plus d'informations : Drac Occitanie : Jacky ESTIMBRE - Chargée de mission régionale pour le patrimoine mondial - mail : jackie.estimbre@culture.gouv.fr

---

Le label Entreprise du Patrimoine Vivant est une marque de reconnaissance de l'Etat mise en place pour distinguer des entreprises françaises au savoir-faire artisanaux et industriels d'excellence.

Pour bénéficier du label, les entreprises doivent répondre à au moins un critère dans chacune des trois catégories suivantes :

- Critères indiquant la détention d'un patrimoine économique spécifique

- Critères indiquant la détention d'un savoir-faire rare reposant sur la maîtrise de techniques traditionnelles ou de haute technicité

- Critères indiquant l'ancienneté de l'implantation géographique ou la notoriété de l'entreprise.

Dans les Pyrénées-Orientales, plusieurs entreprises ont obtenu ce label : la manufacture du grenat à Prades, les anchois Roque à Collioure, et les toiles du soleil à Saint Laurent de Cerdans.

Plus d'informations : Institut National des Métiers d'Art Secrétariat de la Commission Nationale des Entreprises du Patrimoine Vivant 23 Avenue Daumesnil 75012 Paris Tel : + 33 (0)1 55 78 86 09

Créé en 2011, le label « Maisons des Illustres » signale des lieux dont la vocation est de conserver et transmettre la mémoire de femmes et d'hommes qui se sont illustrés dans l'histoire politique, sociale et culturelle de la France. Le label est attribué par le ministère de la Culture pour une durée de 5 ans renouvelable. Il représente une reconnaissance officielle de l'intérêt patrimonial de la Maison et donne lieu à des avantages divers.

Dans les Pyrénées-Orientales, deux « maisons » sont labellisées « Maisons des Illustres » : le musée Aristide Maillol à Banyuls-sur-Mer et le musée Maréchal Joffre à Rivesaltes.

Plus d'informations : Contact régional, DRAC Occitanie - Véronique COTTENCEAU, référente pour le label Maison des Illustres - Tél. 04 67 02 35 21 – Mail : veronique.cottenceau@culture.gouv.fr

---

Image associÃ©e

L’Appellation « Musée de France » a été créée par la loi du 4 janvier 2002. Ainsi est considéré comme « Musée de France » « toute collection permanente composée de biens dont la conservation et la présentation revêtent un intérêt public et organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public » (Art. L. 410-1.).

Le musée propriétaire d’une telle collection doit répondre en outre à des critères spécifiques pour obtenir cette appellation :

- L'engagement sur les missions : conserver, restaurer, étudier, enrichir les collections ; les rendre accessibles au public ; mettre en œuvre des actions d’éducation et de diffusion ; contribuer aux progrès et à la diffusion de la recherche (Art. L. 441-2.).
- Être obligatoirement dirigé par un personnel scientifique issu de la filière culturelle territoriale ou nationale (conservateur ou attaché de conservation).
- Disposer en propre ou en réseau avec d'autres musées, d'un service éducatif.
- Tenir à jour un inventaire de ses collections.
- Rédiger un projet scientifique et culturel (PSC) qui fixe ses grandes orientations.

Dans les Pyrénées-Orientales, 9 musées sont labellisés « Musées de France » : Musée de la Préhistoire de Tautavel, Musée d’Art Moderne de Céret, Musée de Cerdagne à Sainte Léocadie, Musée Jean Peske à Collioure, Musée Hyacinthe Rigaud, Musée Joseph Puig, Muséum d'Histoire Naturelle, Musée du Castillet Casa Païral à Perpignan, Musée archéologique de Ruscino,

Plus d’informations : DRAC Occitanie - Site de Montpellier - Hôtel de Grave - 5, rue Salle l’Evêque - 34967 Montpellier Cedex 2 - Sophie Féret, conseillère pour les musées, Tél. : + 33 4 67 02 32 60 ou Sylvie Masson-Simao, assistante, Tél. : + 33 4 67 02 32 19 Mail : sylvie.masson@culture.gouv.fr

---

Le label « Jardin remarquable » est décerné par le ministère de la Culture sur proposition des Commissions Jardins remarquables des DRAC, auxquelles assistent les représentants des associations régionales de parcs et jardins du CPJF.

Le label Jardin remarquable :

- Répond à des critères d’exigence et de qualité sur la composition (organisation des espaces), l’intégration dans le site et la qualité des abords, les éléments remarquables (eau, fabriques, architectures végétales…), l’accueil des publics et l’entretien dans le respect de la qualité environnementale

- Est un label d’Etat attribué pour une durée de 5 ans renouvelable

Pour l’obtention du label :

Plus d'informations : Drac Occitanie - Josette Clier - Conservation Régionale des Monuments Historiques - Direction Régionale des Affaires Culturelles - Hôtel de Grave 5, rue Salle l’Evêque - 34967 Montpellier Cedex 2 - Tél.: + 33 4 67 02 32 96 Mail : josette.clier@culture.gouv.fr

Lien vers autes labels de sites : Qualité Tourisme Occitanie Sud de France, Famille Plus, Accueil Vélo, Tourisme et Handicap, Tourisme de Terroir, Vignobles et Découverte, Valeur Parc, Clé Verte.

Votre contact - Isabelle TROCHAIN

isabelle.trochain@adt66.com

04.68.51.52.66

ADT des Pyrénées-Orientales - 2 Boulevard des Pyrénées - 66005 Perpignan France
info@adt66.com +33 (0) 4 68 51 52 53